

BULLETIN
INFO
ALLEYRAS
2022





Bulletin N°4

Mairie

Le bourg 43580 Alleyras

Tél:04 71 57 56 67

Horaires d'ouverture :

mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30

E-mail : mairie.alleyras@orange.fr

Site : www.alleyras.fr

Bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture :

mardi 9h00 à 11h00 et 14h00 à 16h00

mercredi de 15h00 à 17h00

Santé

- Cabinet d'infirmières et soins à domicile - 04 71 57 53 60
- Centre hospitalier Émile Roux, 12 bd docteur Chantemesse
43012 Le Puy en Velay à 30min d'Alleyras – 04 71 04 32 10
- Le 15 et le 18
- La commune dispose de deux défibrillateurs :

L'un sur la façade de la salle communale appelée « Petit théâtre » au bourg d'Alleyras

L'autre sur la façade du cabinet médical, avenue de la gare au Pont d'Alleyras

Sommaire

- p. 2 – Édito
- p. 3 – État Civil
- p. 4 – Conseil Municipal
- p. 9 – Réalisations
- p. 11 – Spectacles
- p. 13 – Vie communale
- p. 17 – Camping - Divers
- p. 19 – Recette de cuisine
- p. 20 – jeux

Bulletin Info Alleyras

Éditeur : Mairie d'Alleyras

Concepteur : Alain Vinçon

Commission : les conseillers

Impression : IPNS



Édito



État civil



Naissance : Léon BRUN : né le 04 Janvier 2022 au Puy en Velay

Décès : Yvette VIGOUROUX : décédée le 30 avril 2022 à l'âge de 82 ans
Monique CUOQ : décédée le 27 novembre 2022 à l'âge de 70 ans

Communication



Nous avons le plaisir de compter 213 abonnés au système de communication Iliwap auquel il vient se rajouter une nouvelle fonctionnalité pour les personnes qui n'ont pas de smartphone mais qui ont un portable ancienne génération. Il suffit pour cela que vous nous contactiez au 06 25 51 44 35 pour que vous puissiez recevoir les informations communales par SMS

Conseil Municipal



Compte Rendu du Conseil Municipal du 16/03/2022 Procès-verbal de séance

Ordre du jour :

• **Vote des comptes de gestion 2021**

Le conseil municipal approuve les 3 compte de gestion (commune, l'eau et l'assainissement, photovoltaïque) pour l'exercice 2021 à 10 pour

• **Votes des comptes administratifs 2021**

Compte administratif principal : 9 pour

Section Investissement : Résultat de clôture 2021 :137 506,29

Section Fonctionnement : Résultat de clôture 2021 : 127 174,57

Compte administratif annexe pour l'Eau et l'Assainissement : 9 pour

Section Investissement : Résultat de clôture 2021 : 173 761,85

Section Fonctionnement : Résultat de clôture 2021 : 22 057,14

Compte administratif annexe pour le Photovoltaïque : 9 pour

Section Investissement : Résultat de clôture 2021 :21 860,40

Section Fonctionnement : Résultat de clôture 2021 : 2 546,20

• **Affectation des résultats**

Le compte administratif principal présente un excédent de fonctionnement de clôture de 127 174,57 €

Le conseil municipal, 10 pour, décide que l'affectation de cet excédent restera en fonctionnement.

Le compte administratif de l'Eau et de l'Assainissement présente un excédent de fonctionnement de clôture de 22 057,14 €. Le conseil municipal, 10 pour, décide que l'affectation de ce déficit restera en fonctionnement.

Le compte administratif du Photovoltaïques présente un excédent de fonctionnement de clôture de 2 546,20 €

Le conseil municipal, 10 pour, décide que l'affectation de cet excédent restera en fonctionnement.

• **Taux d'imposition 2022**

Le conseil municipal vote les taux suivants : 10 pour

Taxe foncière (bâti) : 38.11 % - Taxe foncière (non bâti) : 48.38 %

• **Vote des budgets primitifs 2022**

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2022 arrêtés à :

Budget de la Commune : 10 pour

Fonctionnement Dépenses : 480 795.00 € Fonctionnement Recettes : 480 795.00 €

Investissement Dépenses : 205 962.00 € Investissement Recettes : 205 962.00 €

Budget Service Eau et Assainissement : 10 pour

Fonctionnement Dépenses : 92 854.00 € Fonctionnement Recettes : 92 854.00 €

Investissement Dépenses : 223 985.00 € Investissement Recettes : 223 985.00 €

Budget Photovoltaïque : 10 pour

Fonctionnement Dépenses : 7 347.00 € Fonctionnement Recettes : 7 347.00 €

Investissement Dépenses : 24 593.40 € Investissement Recettes : 24 593.40 €

• **Attribution de la DSP du camping**

Le Conseil Municipal, 9 pour (M. Petit étant partie prenante, il ne prend pas part au vote)

Décide d'attribuer la délégation de service public du camping à Mme PETIT Estelle

Fixe la redevance annuelle à 2 200 €

Autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette DSP.

• **Suppression de la régie du camping**

Le conseil municipal 10 pour décide de dissoudre la régie du camping.

• **Demande d'achat de voirie communale de Mr et Mme BRUN Clément au nom de la SARL MPB**

Le conseil municipal, 10 pour, décide de lancer l'enquête publique préalable au déclassement du bien sis avenue de la gare au Pont d'Alleyras du domaine public communal, et autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

• **Demande de location de l'ancienne cure**

Le Conseil Municipal, décide, 10 pour, d'accepter la demande de location à compter du 1^{er} mars 2022, de fixer le loyer à 80 € par mois sans les charges, de fixer la caution à 80 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail avec une tacite reconduction

• **Facturation des travaux de génie civil réalisés par la commune pour l'extension de la basse tension**

Le Conseil Municipal, décide, 10 pour, d'autoriser Monsieur le Maire à facturer, si les travaux peuvent être réalisés par les services municipaux, au coût réel, les fournitures nécessaires pour chaque réalisation de travaux de génie civil pour l'extension de la basse tension, que la main d'œuvre et l'ouverture de tranchée reste à la charge de la commune, que les tarifs seront révisés en fonction des augmentations des fournitures et d'autoriser Monsieur le Maire à facturer, si les travaux ne peuvent pas être réalisés par les services municipaux, le montant demandé à la commune par le prestataire extérieur.

• **Travaux d'extension basse tension pour la maison ROUSSEL Guillaume**

Le Conseil Municipal, décide, 10 pour, d'approuver l'avant-projet d'extension Basse Tension présenté par Monsieur le Maire, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la HAUTE-LOIRE, auquel la commune est adhérente, de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à : 740 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental, d'inscrire à cet effet la somme de : 740 € au budget primitif.

• **Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques et confiant au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire la collecte, la gestion et le contrôle de ladite redevance**

Le Conseil Municipal, 10 pour,

Décide d'instaurer la RODP due par les opérateurs de communications électroniques sur le territoire de la commune d'ALLEYRAS ;

Décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité à savoir, pour 2021 :

Décide de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ;

Décide de confier au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire la collecte, la gestion et le contrôle des RODP télécommunications dues sur le territoire de la commune d'ALLEYRAS ;

Habilite le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire à représenter la commune d'ALLEYRAS auprès des opérateurs

Charge le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire du recouvrement des RODP télécommunications dues en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes ;

Autorise le Maire à signer tous documents afférents à la mise en application de cette délibération.

• **Mission d'assistance entre le Département et la commune pour la réhabilitation de la cure en logement communal**

Le conseil municipal, 10 pour, décide de donner mandat de mission à InGE43 pour le projet de réhabilitation de la cure en logement communal et autorise Mr le Maire à signer la convention proposée et tous documents relatifs à cette mission

• **Demande de subvention de l'association « vive le train Cévenol »**

Le Conseil Municipal, 10 pour, décide d'accorder à l'association « Vive le train Cévenol » une subvention de 100 €.

• **Convention d'assistance technique du Département an matière d'assainissement et de protection de la ressource en eau potable pour 2022**

Le Conseil Municipal, 10 pour, valide la convention d'assistance technique du Département en matière d'assainissement et de protection de la ressource en eau potable pour 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

• **Convention d'adhésion aux missions « Assistance progiciels » et « Dématérialisation des procédures »**

Le conseil municipal, décide ,10 pour, que l'adhésion aux missions « Assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures » proposée par le Centre de gestion de Haute-Loire est acceptée pour la durée de la convention. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention, à l'exécuter, conclure tout acte et/ou avenant en découlant et à engager les frais y afférents.

• **Convention d'adhésion au dispositif de signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, et d'agissements sexistes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 contre 1 abstention (Rodde Madeleine) de ne pas adhérer à ce dispositif.

Compte Rendu du Conseil Municipal du 28/06/2022

Procès-verbal de séance

Ordre du jour :

• **Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 pour, décide que les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales sont publiés à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Par voie d'affichage dans le panneau de mairie.

• **Adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 pour, décide :

- d'approuver les projets de statuts de L'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire joints en annexe au présent rapport.

- d'adhérer au dit établissement.
- d'approuver le montant de la cotisation annuelle correspondante qui s'élève, au lancement de l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire, à 50 €.
- désigne le Maire pour représenter la commune d'Alleyras à l'Assemblée Générale de l'Agence.
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

• **Demande d'exploitation de biens de section situés à Anglard**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour, décide d'ajourner cette délibération au motif que des demandes d'achats de certaines de ces parcelles ont été déposées antérieurement à cette demande.

• **Déclassement d'une partie de la voie communale avenue de la gare après enquête publique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour :

Décide du déclassement une bande de voie communale d'environ 90 m² sis avenue de la gare à Pont d'Alleyras du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

Décide de vendre à Mr et Mme BRUN Clément pour la SARL MPB cette bande de terrain au prix de 10 euros le m².

Décide que les frais (géomètre, enregistrement, acte...) seront entièrement à la charge des acquéreurs et devront les accepter.

Charge le cabinet Actif de Brives-Charensac de rédiger l'acte administratif de vente.

Donne délégation à Mr le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la vente.

• **Changement des bornes électriques du camping**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 10 pour et 1 abstention (Gazanion).

Décide de changer les bornes électriques du camping.

Valide le devis de l'entreprise Électricité Chandès pour une montant de 12 589,44 € TTC.

Compte Rendu du Conseil Municipal du 24/10/2022 Procès-verbal de séance

• **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 10 pour, décide d'appliquer à partir du 1er janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature développée sans fonction pour le Budget Principal de la commune et que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées

• **Décision modificative au budget principal** Délibération retirée de l'ordre du jour, 10 pour

• **Prestation de collecte des cartons du village vacances par la commune d'Alleyras lors de la période estivale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour, décide de signer la convention de prestation de collecte des cartons du village vacances par la commune d'Alleyras lors de la période estivale.

• **Extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune d'Alleyras**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 10 pour décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit à partir de 23 heures, dès que les horloges astronomiques seront installées et charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

• **Demande d'acquisition de la parcelle AI 41 - bien de section au bourg – de Mme LEGRAND Marie-Odile**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- de fixer le prix de vente à 1 500 € l'hectare soit : 352,50 € pour une superficie totale de 2350 m² : 8 pour et 2 contre (Rodde M, Camoin JC)

- de demander à Mr le Maire d'Alleyras, de convoquer les électeurs de section du bourg d'Alleyras afin qu'ils se prononcent sur la vente à Mme LEGRAND Marie-Odile de la parcelle cadastrée section AI n° 41 : 10 pour

- fixe l'élection à la date du vendredi 18 novembre 2022 de 18 h à 20 h en mairie d'Alleyras : 10 pour

- que les électeurs pourront voter par correspondance : 10 pour

- précise que le cabinet Actif de Brives-Charensac sera chargé de rédiger l'acte administratif de vente 10

pour

- précise que Mme LEGRAND Marie-Odile aura à sa charge les frais de géomètre en cas d'acquisition d'une partie de la parcelle AI 41 à condition que les électeurs se prononcent favorablement au projet. 10 pour

• Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle AN 499 – bien de section à Anglard – de Mr et Mme PRADIER Roland

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, 10 pour

- de fixer le prix de vente à 3 € le m² (soit 2100 € pour une superficie vendue de 700 m², prix indicatif à confirmer en fonction de la surface exacte vendue)

- de demander à Mr le Maire d'Alleyras, de convoquer les électeurs de section d'Anglard afin qu'ils se prononcent sur la vente d'une superficie d'environ 700 m² à Mr et Mme PRADIER Roland de la parcelle cadastrée section AN n° 499

- fixe l'élection à la date du dimanche 20 novembre 2022 de 16 h à 18 h en mairie d'Alleyras.

- que les électeurs pourront voter par correspondance.

-précise que le cabinet Actif de Brives-Charensac sera chargé de rédiger l'acte administratif de vente

- précise que Mr et Mme PRADIER Roland auront à leur charge les frais de géomètre en cas d'acquisition d'une partie de la parcelle AN 499 à condition que les électeurs se prononcent favorablement au projet.

• Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle AN 338 – bien de section à Anglard – de Mr et Mme COUCARDON Joël

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, 8 pour, 1 contre (Camoin), 1 abstention (Ponsonnaille)

- de fixer le prix de vente à 3 € le m² soit :

• 4020 € pour la superficie vendue de 1340 m² à Mr et Mme COUCARDON Joël (prix indicatif à confirmer en fonction de la surface exacte vendue)

- de demander à Mr le Maire, de convoquer les électeurs de section d'Anglard afin qu'ils se prononcent sur la vente d'une superficie d'environ 1340 m² à Mr et Mme COUCARDON Joël de la parcelle cadastrée section AN n° 338

- fixe l'élection à la date du dimanche 20 novembre 2022 de 16 h à 18 h en mairie d'Alleyras.

- que les électeurs pourront voter par correspondance.

-précise que le cabinet Actif de Brives-Charensac sera chargé de rédiger les actes administratifs de vente

- précise que Mr et Mme COUCARDON Joël auront à leur charge les frais de géomètre en cas d'acquisition d'une partie de la parcelle AN 338 à condition que les électeurs se prononcent favorablement au projet.

• Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle AN 338 – bien de section à Anglard – de Mr FABRE Jean-Pierre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, 9 pour, 1 contre (Camoin)

- de fixer le prix de vente à 3 € le m² soit :

• 660 € pour la superficie vendue de 220 m² à Mr FABRE Jean-Pierre (prix indicatif à confirmer en fonction de la surface exacte vendue)

- de demander à Mr le Maire, de convoquer les électeurs de section d'Anglard afin qu'ils se prononcent sur la vente d'une superficie d'environ 220 m² à Mr FABRE Jean-Pierre - de la parcelle cadastrée section AN n° 338

- fixe l'élection à la date du dimanche 20 novembre 2022 de 16 h à 18 h en mairie d'Alleyras.

- que les électeurs pourront voter par correspondance

-précise que le cabinet Actif de Brives-Charensac sera chargé de rédiger les actes administratifs de vente

- précise que Mr FABRE Jean-Pierre aura à sa charge les frais de géomètre en cas d'acquisition d'une partie de la parcelle AN 338 à condition que les électeurs se prononcent favorablement au projet.

• Avenant au bail du Relais de la Gare

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'indexer le loyer sur l'indice des loyers commerciaux à compter de 2022, 10 pour

Précise que l'indice de révision sera celui du 1^{er} trimestre 2022 de l'année 2022 soit 120.61, 10 pour

Décide d'acter ces modifications par un avenant au paragraphe intitulé « Indexation du loyer » du bail déjà établi, et précise que le reste du paragraphe reste inchangé, 10 pour

Dit que le loyer du mois d'août 2022 avait été révisé avec l'indice du coût de la construction, la différence de la révision est de 18.58 € et que cette différence sera déduite du loyer de septembre 2022, 9 pour 1 abstention (Ponsonnaille)

- **Redevance du camping**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 pour, 1 abstention (Gazanion) décide d'annuler le loyer du camping de 2200 € pour cette année 2022.

- **Adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire – Adoption des statuts modifiés**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 10 pour, décide d'approuver les projets de statuts de L'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire.

- **Adhésion à la fondation du patrimoine**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour décide d'adhérer à la fondation du patrimoine pour un coût de 55 €

- **Adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG43**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour, décide d'adhérer à la mission de médiation du CDG 43.

- **Détermination d'un ratio d'avancement de grade**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 10 pour, décide de fixer ce ratio à 100 % pour tous les avancements de grade

- **Demande de subvention de l'APE de Chambon Le Château**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour décide d'accorder une aide financière de 100 €.

- **Demande de subvention de l'association Les Amis du bourg d'Alleyras**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 pour 1 contre (Gazanion) décide d'accorder une subvention de 500 € dont 150 € de celle-ci représente une aide exceptionnelle à la location de matériel pour la fête estivale.

- **Motion pour le maintien des écoles du territoire de Cayres-Pradelles**

Le Conseil Municipal d'Alleyras a voté à l'unanimité des membres présents une motion pour le maintien des écoles du territoire de Cayres – Pradelles et plus particulièrement pour l'ouverture d'une classe au sein de l'école de Pradelles.

Compte Rendu du Conseil Municipal du 22/11/2022 **Procès-verbal de séance**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 pour, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2022.

- **Vente de biens de section d'Alleyras au profit de Mme Marie-Odile LEGRAND**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour et 1 contre (Camoin) décide qu'en l'absence de la majorité des électeurs de la section, le représentant de l'Etat dans le département statuera, par arrêté motivé, sur la vente.

- **Vente de biens de section d'Anglard au profit de M et Mme Roland PRADIER**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour et 1 contre (Camoin) confirme la décision de vendre une partie de la parcelle cadastrée AN 499 d'une superficie d'environ 700 m² au prix de 3 € le m², précise que le produit de cette vente sera affecté à l'entretien de la section, indique que les frais seront entièrement à la charge de l'acquéreur, charge le cabinet Actif de Brives-Charensac de rédiger l'acte administratif de vente, autorise Mr le maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la vente.

- **Vente de biens de section d'Anglard au profit de M et Mme Joël COUCARDON**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 pour, 1 contre (Camoin) et 1 abstention (Ponsonnaille) confirme la décision de vendre une partie de la parcelle cadastrée AN 338 d'une superficie d'environ 1340 m² au prix de 3 € le m², précise que le produit de cette vente sera affecté à l'entretien de la section, indique que les frais seront entièrement à la charge de l'acquéreur, charge le cabinet Actif de Brives-Charensac de

rédiger l'acte administratif de vente, autorise Mr le maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la vente.

• **Vente de biens de section d'Anglard au profit de M Jean-Pierre FABRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour et 1 contre (Camoin) confirme la décision de vendre une partie de la parcelle cadastrée AN 338 d'une superficie d'environ 220 m² au prix de 3 € le m², précise que le produit de cette vente sera affecté à l'entretien de la section, indique que les frais seront entièrement à la charge de l'acquéreur, charge le cabinet Actif de Brives-Charensac de rédiger l'acte administratif de vente, autorise Mr le maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la vente.

• **DETR 2023 et CAP43**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour, approuve le projet réparation de la voirie communale, autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet, décide de présenter au titre de la DETR 2023 et du dispositif CAP 43 le programme réparation de la voirie communale pour un montant 94 507.00 € HT, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires, décide de solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR 2023 pour un montant de 28 352,00 €, décide de solliciter l'aide du Département pour un montant de 26 000,00 €, décide d'inscrire le projet au budget 2023, approuve le plan de financement correspondant Dépenses : 94 507 € HT et Recettes : DETR 28 352 €, CAP43 : 26 000 € et autofinancement : 40 155 €.

• **Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la facturation 2023**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, 9 pour et 2 abstentions (Rodde Jacques et Rodde Madeleine)

d'augmenter de la tranche 1 (de 0 à 1000 m³) de la redevance sur la consommation (hors agriculteurs) de l'assainissement à 0.85 € par m³.

• **Autorisation de mandater les dépenses avant le vote du budget 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 pour le budget principal et pour le budget service Eau et Assainissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2022, soit : montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées au budget principal 48 125 € et montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées au budget de l'eau et de l'assainissement : 49 171.75 €.

• **Demande de subvention de l'association Les Amis de la Tour de Vabres**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 pour et 3 abstentions (Hugony, Camoin, Savy) décide d'ajourner la délibération par manque d'informations (subvention accordée depuis).

• **Demande de subvention de l'association Voie Bolène en Velay Gévaudan**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour et 1 contre (Grand) décide de ne pas accorder de subvention à l'association Voie Bolène en Velay Gévaudan.

Réalisations



Éclairage de la commune

L'extinction de l'éclairage public à partir de 23h00 à été entériné par le conseil municipal, le temps de la remise aux normes de certains tableaux électriques et le remplacement d'autres, nous prévoyons une mise en place courant Janvier 2023. Ceci nous permettra de faire de sérieuses économies sur notre facture énergétique et aussi un bienfait pour la nature.

Adressage des rues

Le dossier « adressage des rues de la commune » est clos, il ne reste plus qu'à commander les panneaux des noms de rues, les poteaux et les numéros d'habitations. Ensuite sera effectuée la mise en place.

Ancienne adresse	Nouvelle dénomination	Ancienne adresse	Nouvelle dénomination
Le Bourg	Via Barreyre	Gourlon	Route de Saint Privat
	Impasse du Fabre		Rue de la Fontaine
	Via Crozes	Poutès	Poutès
	Grande rue	La Beaume	Route de Saugues Chemin du château de La Beaume
	Place Saint Martin		
	Petite rue	Pourcheresse	Chemin de la Bié Rue Jean Pierre Richard Route du Chambon Tourtet
	Coudert des Tuiles		
	Via du Dzaï		
	Chemin du jeu de boules		
	Rue du Terron	Vabres	Impasse Rabany Via des Nautes Impasse du Pradou Impasse des Vignes Chemin du Clou Rue de la Crousette Chemin de la Passerelle Chemin de la Viague Impasse de l'Echiraou Impasse de la Baronde
	Impasse du Breuil		
	Rue des Gargues		
	Impasse de la Versonne		
	Route du Pont d'Alleyras		
	Chanavis		
Les Fontilles			
Chemin de la Trouvarié			
Rue du cimetière d'Alleyras			
Anglard	Rue du Chapaïs	Pont d'Alleyras	Place du Caire
	Rue de la Patience		Route du Puy
	Rue de la Mineyre		Chemin du Ribassou
	Rue du Bayre		Rue de la Poste
	Route de la scie		Avenue de la Gare
Le Moulard	Chemin du Château		Route d'Alleyras
	Place du Tilleul		Impasse du Moulin
	Impasse du Nord		Route de La Beaume
La Parrade	Chemin de la Parrade		Route de la Varenne
La Vigne	La Vigne		Chemin du Gour de Rouchon
Sanis	Rue Théodore Besseyre		Rue de la Forge
Le Mazel	Le Mazel de Vabres		Impasse du Malaval
	Chemin de Sanis		Route de Vabres
Aussac	Rue du Four d'Aussac		
	Chemin des Couderts		



Saison culturelle 2022

Compte rendu des activités au théâtre et à la bibliothèque pour 2022

Cette année de reprise a été marquée par une belle programmation et par la remise en route d'une équipe de bénévoles pour l'aide sur les soirées : installation des chaises, préparation des douceurs pour les pots de l'amitié en fin de spectacles, également pour la confection des repas aux artistes, ces soirs-là. A noter qu'il serait bon que tout ne repose pas que sur une personne pour le suivi des spectacles (réservation des salles, accueil de artistes) car en cas d'imprévu c'est tout le spectacle qui serait en danger d'être annulé, ce qui serait dommage.

Reparlons un peu de cette programmation 2022 tant pour le théâtre que pour la BB :

- **DANSER QUAND MÊME** était une lecture théâtralisée, le 16 avril en soirée et ce spectacle a été très apprécié par les spectateurs.

- **FRACTURES** par le **PETIT ATELIER** et **Patrick BOURRET** a été jouée le 3 juin et n'a pas rencontré le succès espéré, bien que les spectateurs présents se soient régalés de cette pièce caustique et humoristique, émouvante également.

- du 4 au 9 juin se tenait l'expo-photos amateurs de la bibliothèque, dont le thème **D'EAUX ET DE TERRES**, a rencontré un joli succès - La manifestation se pérennise, plébiscitée à la fois par le public et par les photographes! à noter qu'elle a été reprise en juillet pour 3 semaines afin de permettre son accès au public présent l'été également. D'autre part, d'autres bibliothèques ont demandé à nous emprunter ces expositions pour des périodes qu'on a fixées à 2 mois (Cayres, Landos, St Haon pour l'instant) et nous sommes ravies de ce succès)

- le spectacle musical (chant guitare) de **Valérie KAWASHIMA** qui devait s'accompagner d'une belle exposition du peintre **Joan KAWASHIMA** (exposé dans de nombreux pays) a dû être annulée en raison de l'hospitalisation de l'artiste. Nous verrons s'il est possible de la reprogrammer.

- **JUILLET** nous a rassemblés autour de **L'APERÔ JARDIN** sur la place, le jeudi 21 juillet de 18 h à 20 h 30 ! au programme : apéritif, grignottes aux plantes des jardins et chemins, livres et revues à emprunter, échanges de graines et plants :) un moment sympathique bien apprécié ! A REFAIRE !

- **L'OISEAU LYRE** nous a ensuite régalés avec son spectacle décalé qui revisitait musique classique ou latino à la harpe et au tuba, à la clarinette et au serpent ! instants magiques pour une soirée délicieuse ! c'était le 22 juillet

- le 9 août, c'est **LA MAGIE DE L'ARBRE** et son décor poétique et onirique qui nous a fait réfléchir à l'importance des arbres dans notre environnement ! de jolis moments très poétiques par la compagnie du **Petit Atelier**

- l'association **DASA** et notre ami **BENOÎT** nous a emportés dans les textes de **GASTON COUTE**, savoureux et très actuels bien qu'écrits avant la guerre de 14-18 ! Le temps n'était hélas pas de la partie pour ce "ton gas et t'écoute" et la pluie nous a confinés dans le Petit Théâtre la plupart du temps alors qu'il s'agissait d'une lecture théâtralisée vagabonde ; un texte a pu être déclamé dans la cour d'une maison, belles parties de rires ! quel plaisir également de se laisser porter par le bandonéon de Benoît ! le public



a adoré et regretté que le temps ait raccourci la prestation.

- la **COMPAGNIE MOTAMO** nous a ensuite proposé **L'ESCALE**, beaucoup de comédiens sur scène, une fois n'est pas coutume et un très bon moment de partage !

- **PATRICK BOURRET et le PETIT ATELIER** sont revenu avec la savoureuse lecture théâtralisée "**NOUS SOMMES EN GUERRE, IL A DIT**" , le 11 novembre - Cette fois, la salle était comble dès 19 h - Partage ensuite à 20 h de la traditionnelle soirée SOUPES quidans l'avenir aura lieu les 11 novembre comme cette année. Belle ambiance, tout le monde était ravi !

- la **Compagnie du Pont Vieux** nous a proposé **CELEBRATION**, le 19 novembre, un théâtre satirique, acide sur une société aisée aux mœurs dissolues une surprise pour le public présent qui a cependant bien apprécié et a su utiliser le second degré pour pleinement profiter du texte



- enfin le 9 décembre, nous aurions du terminer l'année avec **Malhelle**, conteuse et **Ernesto**, violoncelliste et chef d'orchestre venus l'une de Bretagne et l'autre de Paris, tout exprès, pour la dernière lecture théâtralisée et musicale de l'année, **L'HOMME SEMENCE** ! un texte magnifique de **Violette AILHAUD** sur la résilience ! une histoire étonnante dont on ne sait pas encore à l'heure actuelle si elle narre une véritable tragédie ou si elle conte un pur récit très imaginaire ! Malhelle s'étant fracturé un poignet 2 jours avant sa venue et n'ayant pas pu se déplacer c'est Joëlle Arnoux, habitante de notre village et animatrice de la BB, « qui s'y est collée » et à remplacé, au pied-levé, de fort belle manière la conteuse Malhelle. Tous deux ont remporté un très beau succès.



La bibliothèque d'ALLEYRAS procède à une adaptation aux changements d'habitudes constatés un peu partout en France : nous invitons le public à venir utiliser la salle du bas pendant les horaires d'ouverture de la BB, soit pour faire des jeux, soit pour utiliser un pc et travailler, ou pour toute autre activité et on espère que cela va aller dans le sens des attentes.



L'association des Amis du bourg d'Alleyras a pris part à l'organisation du passage du Trail Saint Jacques sur notre commune. Une vingtaine de bénévoles a superbement assuré le ravitaillement ainsi que la sécurisation du parcours.



Le petit marché d'Alleyras



Cette été, un petit marché initié par nos maraîchers, Nathalie et François, s'est tenu sur la place Saint Martin. On y a trouvé : légumes, fruits, olives, paëlla. Dès 18h00, chaque jeudi, des chalands ont répondu présent. Comme une bonne chose n'arrive jamais seule, on a aussi pu trouver des fromages, des fraises et des framboises et des paniers en osier. Toutes ces choses provenant de la proche région, dans une belle ambiance chaleureuse. On ne doute pas qu'il en sera se même cet été 2023.

Remise du prix de l'expo photos « D'eaux et de terres »



C'est avec un grand plaisir que l'association de gestion de la bibliothèque d'Alleyras (représentée par Joëlle Arnoux et Franck Petit notre Maire) a remis le grand prix de la photo élue par les visiteurs de l'exposition photo "d'eaux et de terres" du mois de juin 2022. C'est Marie Cuoq (photographe animalière) qui a remis une de ses photos, exposée en 2019 à Alleyras, à Clément Brun qui à réussi à prendre une très belle photo de l'Allier un jour de grand froid.

Fête des potiers

Après une interruption de deux ans suite à l'épidémie de Covid, les Amis de la Tour de Vabres étaient heureux cette année d'organiser le retour de la traditionnelle fête des Potiers à Vabres.



Les fidèles artisans potiers étaient au rendez-vous pour faire apprécier leurs créations dans leurs stands respectifs. A cela s'ajoutaient, ce jour là, une démonstration de travail de l'argile au tour à poterie par Françoise Rebord et une animation faite par Juliette Delavaux pour les enfants qui ont pu travailler l'argile avec leurs mains et fabriquer des objets en terre pour leur plus grand plaisir.

Tout au long de cette belle journée ensoleillée, les visiteurs ont pu trouver des produits locaux, le beaujolais habituel et les livres de notre écrivain Gilbert Boudoussier.

Le repas a été un moment convivial durant lequel tous les participants ont pu apprécier le véritable aligot de l'aubrac de même que la traditionnelle marquisette servie à la buvette.

Les Amis de la tour de Vabres espèrent renouveler cette fête l'an prochain, toujours le dernier dimanche de Juillet. En dehors de ce moment festif, l'Association travaille tout au long de l'année pour faire aboutir son projet dont on peut trouver le contenu sur le site vabres.net.



Nous vous donnons rendez vous l'an prochain en espérant que notre projet aura avancé grâce au soutien de tous pour développer tous les atouts de notre belle commune.

Fête des amis du bourg

L'édition 2022 de la fête d'Alleyras a été marquée par une magnifique ambiance, une météo torride conjuguée à une fréquentation remarquable

Le vendredi soir, les villageois se sont retrouvés autour d'un sympathique et rituel pique-nique suivi d'une soirée dansante.

Aux premières heures du samedi matin, l'allumage du four pour la cuisson du pain marquait le démarrage d'une belle journée.



Le vide-Grenier/ brocante a connu un franc succès. Les rues du village étaient très animées en matinée. Le Bureau de l'Association et la Municipalité ont ensuite tenu à inaugurer le terrain de pétanque, qui marque la première étape de l'aménagement contigu au four à pain. Les travaux pour la seconde phase sont d'ailleurs bien avancés et d'autres belles échéances attendent visiteurs et villageois l'année prochaine.

Le concours de pétanque a su rassembler 36 doublettes et s'est achevé en tout début de soirée par une finale suivie par de nombreux





spectateurs. Quoi de mieux pour officiellement inaugurer le terrain! En fin d'après-midi, le groupe Happy Hot Jazz Band a enveloppé la Place d'une superbe ambiance musicale estivale. Les spectateurs, nombreux, n'ont pu qu'apprécier la qualité de cette prestation jazzy.

Le dîner de fête, cuit en partie au four à pain, a su séduire ses 285 convives. Malgré l'absence évidente du feu d'artifice, la soirée n'a rien perdu de sa superbe. Nos nombreux danseurs, tous âges confondus, ont encore su régaler le public et honorer nos traditions auvergnates. Le bal a enfin connu un succès rarement égalé. L'ambiance était résolument à la fête, à la légèreté et à la joie de se retrouver !

Succès pour le premier marché de NOËL de la commune



Le premier marché de NOËL d'ALLEYRAS a eu lieu le dimanche 11 décembre au PETIT THÉÂTRE !

Pour une première, ce fut une réussite !

Organisé à l'initiative de Martine ETANCELIN et de Nathalie GRANDVILLEMIN, il a rassemblé associations et particuliers dans une belle ambiance : paniers d'osier, douceurs diverses et chocolats, petits objets de décoration, graines germées, porte-bonheur et mendiants de Noël traditionnels, chaufferettes et vide-poches, objets en tissu, broderies au point compté, cartes de vœux et tableaux, joliment présentés sur les stands : tout était là pour tenter chaland !

Un repas a réuni les personnes

qui le souhaitaient, une sympathique buvette nous a régalié de son vin chaud traditionnel !

En cours d'après-midi, Ernesto INSAM a sorti son archet pour nous offrir une pièce de BACH avant d'amuser le public avec

l'histoire du Chevreuil, contée par Joëlle Arnoux et ponctuée d'interventions musicales.

Puis la Chorale dirigée par Chloé CULLINGWORTH nous a offerts quelques chants pour terminer cette très belle journée !



L'heure était venue de se séparer en se promettant de se retrouver l'an prochain, pour une deuxième édition de ce Marché de NOËL !



Le camping à subir une sérieuse rénovation et une remise aux normes

L'état du camping vieillissant à nécessité une remise aux normes et un coup de neuf, notamment aux chalets qui n'avaient pas revu une couche de peinture depuis plusieurs années.

Les sanitaires ont été revus car les WC à la Turque ne sont plus en adéquation avec un camping, certes simple et campagnard, digne de ce nom. La plomberie et les évacuations avaient aussi besoin de remise à jour ainsi que les douches difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les éviers, robinetterie et plans de travail avaient eux aussi vieilli et besoin d'une remise en état.



Nouvelle Activité dans notre commune



Comme vous le savez déjà, je suis installée à VABRES avec ma famille depuis déjà deux ans.

Mais la nouveauté de ce printemps 2022 c'est l'ouverture de mon cabinet de NATUROPATHIE ainsi qu'un espace BIEN-ÊTRE ET SANTÉ au pont d'Alleyras.

Après avoir été salariée en milieu hospitalier pendant une quinzaines d'années, j'ai ouvert mon cabinet de Diététicienne à Aix en Provence en 2015, puis j'ai complété ma formation par une spécialisation en Naturopathie.

A ce propos vous vous demandez, peut être, qu'est ce que la Naturopathie et surtout à quoi ça sert ?

Et bien la NATUROPATHIE est avant tout une médecine préventive qui vise à maintenir et /ou rétablir la SANTÉ par des moyens Naturels.

Elle permet de garder le corps en bonne santé, d'améliorer son hygiène de vie, son bien être, sa vitalité physique et psychique et ainsi prévient l'installation de désordres, sources de douleurs et autres pathologies fonctionnelles (problèmes digestifs, mauvais sommeil, maux de têtes, fatigue chronique....).

Il s'agit donc d'une Discipline d' Entretien de la Santé.

Le Naturopathe n'est en aucun cas un médecin mais plutôt un Conseiller qui s'intéresse plus au « Terrain » selon le principe qu'un corps en BONNE SANTÉ résistera mieux à la maladie.

Il enseigne et accompagne le patient dans un changement profond de ses habitudes.

Il ne va pas soigner une maladie mais IDENTIFIER ses causes et AIDER l'organisme à la combattre.

La première visite dure une heure voir plus (souvent remboursée par les mutuelles).

Elle débute par un bilan de vitalité, basé sur un dialogue approfondi avec le patient sur son histoire médicale, ses antécédents de santé, son mode de vie et alimentation ...

Enfin je vous accueille dans l' ESPACE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE , et propose des petites séances d'initiation au YOGA (accessible à tous), des dégustations de tisanes et conseils diététiques et culinaires dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

N'hésitez pas à m'appeler pour plus de renseignements ou prendre RDV pour une consultation de Naturopathie ou un cours de Yoga au : 06 16 97 71 25

A très bientôt....

Nathalie MORENO

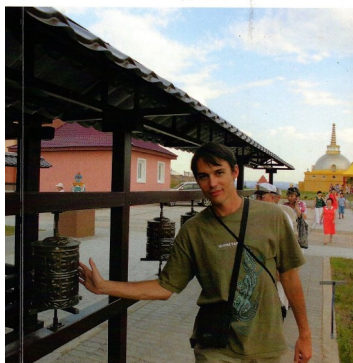
Les tribulations d'un enfant du village

« Pour une poignée de faux dollars », le récit d'un routard français qui a passé des mois en prison au Népal pour une brouille.

Rien ne prédestinait Renaud averse de voyages pas chers. Ce enfance dans la petite localité de entre les forêts de Mèlèzes et les formation a étudié à Saint- Etienne et Ce garçon du massif central est issu solidement arrimés dans le terroir. dédié une partie de sa vie aux milliers de kilomètres dans une l'ouverture aux autres qui l'a conduit trotter heureux s'est retrouvé et traumatisante en 2015. Après six en Asie, à la frontière du Népal, pour de faux billets qu'il s'est fait refiler à descente aux enfers, une mois de sa vie enfermé dans des prisons sordides parmi des prisonniers parfois violents.

Renaud Meyssonier

एठए एठए एठए
एठए एठए एठए



Meyssonier à devenir un routard jeune homme de 34 ans a passé son Craponne-sur-Arzon en Haute-Loire, volcans éteints. L'historien de réside désormais à Monistrol-sur-Loire. d'une famille modeste qui a les pieds Depuis ses 20 ans, Renaud a pourtant voyages au long cours et aligne des philosophie de la débrouille et de aux 4 coins du monde. Mais ce globe-confronté à une expérience incroyable mois de voyage, il est en effet arrêté la possession de quelques coupures son insu. Commence alors une incarcération qui va lui coûter plusieurs

Règlementation

Caméra de surveillance extérieure : la réglementation



De nombreux particuliers installent des caméras de surveillance autour de leur propriété (dans un jardin, une cour, au dessus d'une porte d'entrée ou d'un portail...). La loi autorise cette pratique de plus en plus répandue, mais seulement si l'installation d'une caméra de surveillance respecte certains critères destinés à assurer le respect du droit à la vie privée des voisins ou des passants.

La vidéo-surveillance doit ainsi être exclusivement destinée à assurer la sécurité du domicile. Elle ne doit pas être utilisée pour d'autres motifs, comme celui de surveiller un voisin par exemple. Une caméra de surveillance ne peut pas filmer le jardin du voisin.

Quelles sont les obligations de déclaration d'une caméra de surveillance ?

En cas d'installation d'une caméra devant chez soi, il est nécessaire d'informer les passants susceptibles d'être filmés de l'existence d'un système de vidéo-surveillance. Le plus souvent, cette information est formalisée par la pose d'un panneau indiquant que le logement et ses abords font l'objet d'un système de protection par vidéo-surveillance. En revanche, la mise en place d'un système de vidéo-surveillance ne doit pas être préalablement déclarée en préfecture ou en mairie. Il n'est pas non plus nécessaire d'avertir la CNIL.

Comment signaler la caméra d'un voisin qui filme chez moi ? En pratique, il arrive fréquemment que la caméra de surveillance d'un voisin ne respecte pas les limites de vue fixées par la loi. Il est possible d'adresser une plainte auprès de la Cnil soit par le biais d'un formulaire en ligne soit via une lettre de plainte envoyée par courrier à l'adresse suivante : Cnil, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex 07. Suite au signalement, la Cnil pourra envoyer une lettre de rappel de la réglementation au voisin mis en cause. Avant d'en arriver à ce dépôt de plainte il est recommandé d'en parler avec le voisin concerné et de régler ce problème à l'amiable (ce qui se passe bien dans la majorité des cas).



Recette de cuisine

LE POUNTI

Connaissez-vous le pounti ?

Cette recette est avant tout l'art d'accommoder les restes de viande, avec du lait, de la farine et des pruneaux.

Le pounti est un plat typique du Cantal. Ce mets est un des emblèmes de la gastronomie auvergnate.

Le pruneau comme élément essentiel

La recette du pounti dépend de chaque cuisinier et surtout de chaque famille.

Il est donc nécessaire d'avoir de la viande cuite (environ 250 g), un bouquet de persil, deux ou trois verts de poireaux, 300 g de blettes (ou de cardes), un verre de lait, 250 g de pruneaux moelleux et dénoyautés, trois œufs et une cuillère à soupe de farine.

Hacher la viande avec les plantes au hachoir à saucisse pour ne pas avoir une farce trop fine.

Ensuite, il faut y ajouter les œufs, la farine et le lait et mélanger afin d'obtenir un appareil homogène.

Enfin, placer une couche de farce, une couche de pruneaux et recouvrir de farce.

Enfourner pendant 1h20 à 180°C. Laisser refroidir avant de faire réchauffer (en tranche) à la poêle et servir avec une salade verte.

Avec ce pâté campagnard, un vin issu du terroir viticole d'Auvergne tel qu'un saint-pourçain (AOC) ou un côtes-d'auvergne (AOC) sera un bon accompagnement !



SUDOKU

5	9	1	8	7			2	4
8	4		2	3	1		5	6
					9		1	7
	6					1		
9		8	3		4			
			6	8			4	
					3		8	
1		6		2		4		
7	8					2	9	

Facile

8		5	3					
			5					
			4	2	9	5	3	8
		3			5	4		9
	8		6	4			1	5
	5					7		
			2		4	6		7
	4			6	3			
	6	9				2	4	

Moyen

MOTS FLÉCHÉS

BRUIT DE JUPE FORMATION DE FRUITS	↓	SUR LES PLANCHES ON Y DONNE DE LA VOIX	↓	FAIT L'APPOINT SUPPORT DE GOLF	↓	AU TERME NOTE EN PORTÉE	↓	SITUATION DERNIER REPAS	↓	BLANCHE, BRUNE, ROUSSE, BLONDE...	↓	TÊTE DE SÉRIE BRAVER	↓
→		↓		↓		↓		↓				↓	
LISIÈRE SOUTERRAIN	→					CARBURENT AUX CAROTTES ICI	→			SUIT LE DOCTEUR	→		TENDRE
→						↓		JOUR DE FÊTE	→	MESURES DE SURFACE	→		↓
ENSORCELEUSE MÉTAL PRÉCIEUX	→					FONT PLANER	→			LONG TEMPS	→		
→		MESURE DE BOIS	SUR LA TABLE DU VIOLON							MISTRAL	→	AVANT LE SAUT	VA COMME VER
UN PEU CRU TONNEAUX	→	↓	↓									↓	
→										PRONOM ÉCLAIRE L'ÉGYPTE	→		
À TOI RELIGIEUX	→												L'AMOUR L'A RENDUE VACHE
→													↓
À MOI FORME DE CALE	→				DURILLON À CÔTÉ	↓	À CHACUN LA SIENNE ARIDES	↓	NOTE	↓	CONTESTE CÉRÉALES DORÉES	→	
→					↓						↓		FAIT COURIR LA RUMEUR
					CALME SAISON	→			FLEUVE RUSSE THYMUS	→			
→									↓				
					BÉVUE PRIX DU SILENCE	→					FAIT L'ACCORD	→	APERÇU
ADDITION HUMAINS	→	↓											FAIT L'AFFAIRE
→						MEURTRE	→						↓
													↓
						POSSESSIF	→				ISOLÉ	→	